

194-2229
MASTER FILE

United Nations

Nations Unies

ECONOMIC
AND
SOCIAL COUNCIL

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL

UNRESTRICTED
E/CN.4/SR. 82
12 April 1949
ORIGINAL : FRENCH

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Quatrième session,

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA QUATRE-VINGT-DEUXIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York,
le lundi 11 avril 1949, à 10 h. 45

- SOMMAIRE :
- Adoption de l'ordre du jour (E/CN.4/155)
 - Election des nouveaux membres de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse (E/CN.4/159, E/CN.4/159/Add.1 à Add.7)

PRESENTS

<u>Présidente</u> :	Mme ROOSEVELT	Etats-Unis d'Amérique
<u>Rapporteur</u> :	M. Charles MALIK	Liban
<u>Membres</u> :	M. HOOD	Australie
	M. LEBEAU	Belgique
	M. SANTA CRUZ	Chili
	M. CHANG	Chine
	M. BORBERG	Danemark
	M. LOUFFI	Egypte
	M. ORDONNEAU	France
	M. GARCIA BAUER	Guatemala
	M. SHIVA RAO	Inde
	M. ENZAM	Irak
	Le général ROMULO	Philippines
	M. KOVALENKO	République socialiste soviétique d'Ukraine
	M. BORISOV	Union des Républiques socialistes soviétiques
	M. MACKENZIE	Royaume-Uni
	M. RODRIGUEZ FABREGAT	Uruguay
	M. VILFAN	Yougoslavie
<u>Secrétariat</u> :	M. HUMPHREY	Directeur de la division des droits de l'homme
	M. HOGAN	Secrétaire de la Commission

Les corrections à apporter au présent compte rendu en application du règlement intérieur doivent être adressées par écrit, dans les 24 heures au plus tard, à M. E. Delavenay, bureau F-852, Lake Success. Elles seront transmises par lettre sur papier à en-tête, qui donnera la cote du compte rendu en question et indiquera les corrections demandées ou, le cas échéant, sera accompagnée d'une pièce les contenant. L'enveloppe de la lettre portera la mention "urgent". Pour faciliter la tâche des services intéressés, il est demandé aux délégations de bien vouloir porter leurs corrections sur un exemplaire renoctypé du compte rendu. Les corrections devront être rédigées dans l'une des langues de travail (français ou anglais).

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (E/CN.4/155)

La PRESIDENTE déclare ouverte la session extraordinaire prévue dans la résolution 197 (VIII) du Conseil économique et social pour procéder à l'élection des nouveaux membres de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse.

Conformément à cette même résolution, il n'y a pas lieu de procéder à la désignation d'un nouveau bureau.

La Présidente propose à la Commission d'adopter l'ordre du jour provisoire (E/CN.4/155).

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ELECTION DES NOUVEAUX MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LIBERTE DE L'INFORMATION ET DE LA PRESSE (E/CN.4/159, E/CN.4/159/Add.1 à Add.7)

La PRESIDENTE attire l'attention des membres de la Commission sur le document E/CN.4/159 et ses addenda qui contiennent la liste des candidatures présentées ainsi que des renseignements biographiques sur les candidats. Elle donne ensuite lecture des articles 36 et 38 du règlement intérieur des Commissions techniques du Conseil économique et social, conformément auxquels il doit être procédé à l'élection des douze nouveaux membres de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse.

M. BORBERG (Danemark) fait savoir à la Commission que sa délégation s'est mise d'accord avec celle de la Suède pour retirer la candidature de M. Linder en faveur de celle de M. Cristensen.

M. SANTA CRUZ (Chili) signale que le premier candidat du Chili figurant sur la liste récapitulative (E/CN.4/159/Add.7) a pour nom patronymique Silva et non pas Carvalho.

M. LOUFTI (Egypte) informe la Commission du retrait de la candidature de M. Ibrahim Abdel Kader El Mazin.

M. SHIVA RAO (Inde) indique que la candidature de M. Purkelar est retirée.

Le général ROMULO (Philippines) rappelle qu'il a demandé la radiation de son nom sur la liste des candidats, en faveur de M. Lopez, et que la délégation du Pakistan a donné son accord à ce sujet (E/CN.4/159/Add.2/ et E/CN.4/159/Add.5).

A la demande de la Présidente, M. Chang (Chine) et M. Charles Malik (Liban) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Nombre de bulletins déposés : 18

Suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

Nombre de voix obtenues

M. Gandhi	:	17
M. Binder	:	16
M. Chang	:	16
M. Géraud	:	16
M. Williams	:	16
M. Dedijsr	:	15
M. Zonov	:	15
M. Lopez	:	13
M. Silva Carvalho	:	13
M. Azkoul	:	11
M. Azmi	:	10
M. Christensen	:	9
M. Fontaina	:	8
M. Leite	:	8
M. Van Heuven Goedhart	:	6
M. Bonilla	:	4
M. Palavicini	:	4
M. Chauvet	:	3
M. Husain	:	2
M. de la Ossa	:	2
M. Walton	:	2
M. Garcia Pena	:	1

Ayant obtenu la majorité requise, sont élus membres de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse: MM. Gandhi, Binder, Chang, Géraud, Williams, Dedijsr, Zonov, Lopez, Silva Carvalho, Azkoul, Azmi.

La PRÉSIDENCE indique qu'à la suite de ce vote il reste un douzième siège à pourvoir. Par application de l'article 3^e du règlement intérieur et notamment de l'alinéa b) de cet article, les seules candidatures à retenir pour le second tour de scrutin sont celles de MM. Christensen, Fontaina et Leite.

Il est procédé à un deuxième tour de scrutin

<u>Nombre de bulletins déposés:</u>	10
<u>Suffrages exprimés</u>	: 10
<u>Nombre de voix obtenues</u>	:

M. Christensen	:	0
M. Fontaina	:	0
M. Leite	:	2

La PRESIDENTE constate qu'à la suite de ce vote, deux candidats seulement restent en présence: M. Christensen et M. Fontaina. Elle invite la Commission à procéder à un troisième tour de scrutin.

M. Rodriguez FABREGAT (Uruguay) rappelle qu'il a toujours été tenu compte, jusqu'à présent, de la répartition géographique à l'occasion d'élections du genre de celle à laquelle il est actuellement procédé. Il semble que, cette fois, ce principe n'ait pas été suffisamment respecté en ce qui concerne les pays de l'Amérique latine qui n'ont pourtant épargné aucun effort dans la lutte pour la liberté de l'information et de la presse. M. Rodriguez Fabregat souligne notamment le rôle joué par l'Equateur et l'Uruguay, lors de l'inscription de ce principe dans la Charte.

M. LEBEAU (Belgique) fait observer que les puissances secondaires de l'ouest européen ne sont pas représentées parmi les onze premiers membres élus à la Sous-Commission. Il conviendrait de tenir compte de la contribution apportée par ces pays à la cause de la liberté de l'information et de la presse, lors de la désignation du dernier membre de cette Sous-Commission.

M. BORBERG (Danemark), appuyant l'observation de M. Lebeau, tient à signaler qu'aucun des pays scandinaves n'a obtenu de siège à la Sous-Commission. Il en conclut que le principe de la répartition géographique n'a pas été appliqué à l'égard de ces pays.

Il est procédé à un troisième tour de scrutin.

<u>Nombre de bulletins déposés:</u>	10
<u>Suffrages exprimés</u>	: 10
<u>Nombre de voix obtenues</u>	:

M. Fontaina	:	10
M. Christensen:		0

Ayant obtenu la majorité requise, M. Fontaina est élu membre de la Sous-Commission de la liberté de l'information et de la presse.

La séance est levée à 11 heures 50.